

RÉSUMÉ DE LA PROCEDURE D'EMBAUCHE DES AED

1. Vérifier l'éligibilité des candidats

- ☞ Etre obligatoirement inscrit sur la base SIATEN
<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/siaten/jsp/login.jsp>
- ☞ Limite de durée de la période d'engagement totale sur les fonctions d'AED
(→ **6 ans maximum**)
- ☞ Age : 20 ans minimum pour les AED exerçant dans un internat
- ☞ Conditions de diplômes : Bac ou diplôme ou titre équivalent niveau IV
- ☞ Extrait N°2 du casier judiciaire (à demander au Rectorat)
- ☞ Être en situation régulière au regard du service national
- ☞ Etre médicalement apte à l'emploi. Visite médicale à faire obligatoirement chez un Médecin agréé à choisir exclusivement sur la liste jointe. Les listes de médecins agréés de l'académie sont disponibles sur le site du Rectorat à l'adresse suivante : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid79312/les-medecins-agrees-votre-departement.html>

Le salarié ne doit en aucun cas régler les honoraires du Médecin

Seule la note d'honoraires est à transmettre à l'établissement mutualisateur, les justificatifs listés ci-dessus sont à conserver par l'employeur.

2. Le contrat de travail + PV d'installation et documents annexes

- ☞ Etablir le contrat de travail dans « ASSED » L'éditer avec le PV d'installation

⚠ Le contrat doit être signé dans les 48 heures

Conseil : signer et installer dans « ASSED » après la signature du contrat par le salarié.

3. A remettre au salarié :

- ☞ Une copie du contrat de travail et du PV d'installation
- ☞ La procédure de gestion des arrêts de travail
- ☞ Le livret d'action sociale en faveur des personnels à télécharger sur le site du rectorat avec le lien suivant : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid79381/action-sociale-faveur-des-personnels.html>

4. Liste des pièces à fournir au service mutualisation

Contrat et PV d'installation	OUI 2 X originaux
Fiche de renseignements administratifs complète	OUI
Etats des services antérieurs	OUI
Copie des diplômes	NON
Sécurité sociale - copie de l'attestation ou de la carte vitale (préciser la caisse)	OUI
Pièce d'identité (copie lisible d'une pièce en cours de validité)	OUI
Extrait n° 2 du casier judiciaire	NON
Certificat médical	NON
Honoraires du médecin (règlement prise en charge par la mutualisation)	OUI
Dossier MGEN - demande d'affiliation à la sécurité sociale MGEN	OUI
Dossier SFT - demande de supplément familial de traitement (si nécessaire)	OUI
Remboursement partiel des titres de transport - dossier de demande	OUI